

RÈGLEMENT DES FOULÉES DES VIGNERONS 2019

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L’Avenir Pédestre Arsacais organise les 27èmes foulées des vigneronns le Samedi 19 octobre 2019 à Arsac en Gironde (33). La partie technique (enregistrements, chronométrage) sera gérée par Protiming

ARTICLE 2 – PROGRAMME

Courses natures enfants 1 km et 2 km

Courses natures de 18 km, 10 km, et 5 km

Randonnées de 18 km et 10 km

A travers les forêts et les vignes, parcours peu vallonnés sur chemins agrémentés de dégustations de vin du Médoc dans des châteaux. Courses enfants 1 et 2 km dans le bois de Panchon.

Attention, compte tenu des parcours à travers forêts et vignes, les épreuves ne sont pas accessibles aux participants en fauteuils roulants.

Une garderie sera organisée afin de prendre en charge gratuitement les enfants entre 3 et 12 ans, à la demande des parents ; horaires de 9h00 à 16h00. Le règlement de la garderie est accessible sur le site www.fouleedesvignerons.fr

ARTICLE 3 – FORMALITÉS D’INSCRIPTION

Inscription et paiement en ligne sur le site www.fouleedesvignerons.fr

(pas d’inscriptions à l’avance pour les courses enfants 1km et 2km : uniquement le samedi 19 octobre de 11h30 à 12h30 au car podium sur la plaine des sports)

Dossier d’inscription téléchargeable sur le site www.fouleedesvignerons.fr

PAIEMENT :

* Télépaiement obligatoire pour inscription sur internet

* Pas d’inscription par courrier.

DATE LIMITE D’INSCRIPTION :

* Par internet : jeudi 17 octobre avant 12h00

* Sur place : Samedi 19 octobre, à Arsac salle omnisport Panchon impasse de le Marine 33460 Arsac, à partir de 8H00 jusqu’à 30 minutes, dernier délai avant le départ de chaque épreuve.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. Pour tous les coureurs, fournir soit un certificat médical de moins d’un an à la date de l’épreuve, portant la mention :

« Apte pour la pratique de la course à pied y compris en compétition », soit une photocopie d'une licence agréée, en cours de validité à la date de l'épreuve, conformément à l'article 9 du présent règlement.

La présentation du certificat médical sur tablette ou téléphone ne sera pas acceptée.

Attention : tout dossier incomplet (bulletin totalement rempli + certificat médical ou licence + paiement) ne sera pas pris en compte. ET NE DONNERA PAS LIEU A ATTRIBUTION DE DOSSARD. Pas de remboursement en cas d'annulation

FRAIS D'INSCRIPTIONS :

- Courses 1 et 2 km enfants gratuites
- Course nature 18 km : 14 € par internet / 16 € sur place
- Course nature 10 km : 14 € par internet / 16 € sur place
- Course nature 5 km : 10 € par internet / 12 € sur place
- Randonnée 18 km : 14 € par internet / 16 € sur place (gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés)
- Randonnée 10 km : 14 € par internet / 16 € sur place (gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés)

Un euro par chaque inscription sera reversé à l'association Les Liens du Coeur, intervenant à l'hôpital Haut l'Évêque en cardiologie congénitale (aide à la vie de l'enfant cardiaque).

ARTICLE 4 – RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTIONS SUR PLACE

Le vendredi 18 octobre de 17h00 à 19h00 et le samedi 19 octobre à Arzac salle omnisport Panchon impasse de la Marine 33460 Arzac à partir de 8H00 jusqu'à 30 minutes, dernier délai avant le départ de chaque épreuve.

Inscriptions sur place courses natures et randonnées

Uniquement le samedi 19 octobre à partir de 8h00 salle omnisport Panchon impasse de la Marine 33460 Arzac, avec majoration de 2 €, clôturées 1/2 heure avant chaque départ. Pas d'inscriptions sur place le vendredi 18 octobre.

Inscriptions sur place courses enfants

Uniquement le samedi 19 octobre de 11h30 à 12h30 au car podium sur la plaine des sports d'Arzac.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- Courses natures 5 km, 10 km, et 18 km : départ à **10h00**
- Randonnée 18 km : départ à **10h15**
- Randonnée 10 km : départ à **10h30**
- Course enfant 1 km : départ à **12h30**
- Course enfant 2 km : départ à **12h45**

**Fermeture des épreuves et remise des récompenses à partir de 13H00 sur le podium
plaine des sports.**

Catégories mises à jour :

1 km course enfant

École d'Athlétisme	EA	2010 à 2012
Poussins	PO	2008 et 2009

2 km course enfant

Benjamins	BE	2006 et 2007
-----------	----	--------------

5 km course nature

Minimes	MI	2004 et 2005
Cadets	CA	2002 et 2003
Juniors	JU	2000 et 2001
Espoirs	ES	1997 à 1999
Seniors	SE	1980 à 1996
Masters 1 à 5	VE	1979 et avant

10 km course nature

Cadets	CA	2002 et 2003
Juniors	JU	2000 et 2001
Espoirs	ES	1997 à 1999
Seniors	SE	1980 à 1996
Masters 1	V1	1979 - 1970
Masters 2	V2	1969 - 1960
Masters 3	V3	1959 - 1950
Masters 4	V4	1949 – 1940

18 km course nature

Juniors	JU	2000 et 2001
Espoirs	ES	1997 à 1999
Seniors	SE	1980 à 1996

Masters 1	V1	1979 - 1970
Masters 2	V2	1969 - 1960
Masters 3	V3	1959 - 1950
Masters 4	V4	1949 - 1940

Randonnées 10 km et 18 km : ouvertes à tous

ARTICLE 6 – RAVITAILLEMENT

Course nature 18 km :

3 postes de ravitaillement au 5ème / 8ème / 15ème km.

5 postes de distribution d'eau au 5ème / 6.5ème / 8ème / 11ème / 15ème

3 dégustations de vin dans les châteaux.

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Course nature 10 km :

2 postes de ravitaillement au 5ème/ 7ème km

2 postes de distribution d'eau au 5ème/ 7ème

1 dégustation de vin sur le parcours.

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Course nature 5 km :

Aucun ravitaillement ni distribution d'eau sur le circuit

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Randonnée 18 km :

6 postes de distribution d'eau, 3 points de ravitaillement et 5 dégustations de vin

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Randonnée 10 km :

3 postes de distribution d'eau, 2 points de ravitaillement et 2 dégustations de vin

Ravitaillement et eau à l'arrivée

ARTICLE 7 – CHRONOMÉTRAGE – CLASSEMENT - RÉCLAMATION

Chaque arrivant des courses sera chronométré et classé / *pas de chronométrage ni de classement pour les randonnées, ni pour les écoles d'athlétisme et poussins.*

Le chronométrage est réalisé par Protiming à partir d'une puce jetable intégrée au dossard

Le classement sera affiché :

* sur l'aire d'arrivée à partir de 1h après l'arrivée de chaque course.

* sur le site internet des Foulées dès le dimanche 20 octobre

ARTICLE 8 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les foulées des vigneronnes sont des épreuves qui se déroulent en **pleine nature**. Les participants doivent respecter la nature et la laisser propre. Ainsi des poubelles seront disposées sur le parcours et notamment à proximité des ravitaillements.

Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours. Tout participant ne respectant pas cet article sera mis hors course par les organisateurs.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FFTriathlon ou FFCourse d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

La présentation du certificat médical sur tablette ou téléphone ne sera pas acceptée.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Les randonnées sont ouvertes à tous sans certificat médical. Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin de leur aptitude à la randonnée. *Ils participent sous leur entière responsabilité.*

Pour les courses enfants 1 km et 2 km pas besoin de licence ni de certificat médical. Il sera exigé une autorisation parentale signée (formulaire sur place)

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

L'engagement aux foulées des vigneronns implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée. En vous inscrivant à l'une des épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image. Cet engagement s'applique aussi pour la garderie.

ARTICLE 11 – SÉCURITÉ DU PARCOURS

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par la Protection Civile

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves aux traversées de route.

Les parcours seront balisés avec marquage des kilomètres.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

CLASSEMENTS :

Course enfant 1 km : pas de classement , 1 cadeau à tous les participants.

Course enfant 2 km : 3 premières benjamines, 3 premiers benjamins

Remise des récompenses enfants sur podium, plaine des sports, à partir de 13H00

Course 18 km :

Scratch 3 premières femmes, 3 premiers hommes

3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de juniors à master 4)

Course 10 km :

Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

1er homme et 1ère femme de chaque catégorie (de cadet à master 4)

Course 5 km :

Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

Première et premier minime

Pas de classement pour les randonnées

CHALLENGES :

- **Challenge des Arsacais** : premier homme et première femme sur le 5 km, 3 premières femmes et 3 premiers hommes sur les 10 km et 18 km

- **Trophée Vonderheyden sur le 18 km** : la meilleure équipe au temps sur 4 coureurs (challenge conservé après 4 victoires)

- Challenge du nombre le plus élevé de participants sur les trois courses et les deux randonnées : l'équipe la plus nombreuse sur les 3 courses de 18 km, 10 km et 5 km et les randonnées 10 km et 18 km.

RÉCOMPENSES :

Course enfants : une médaille, des cadeaux et un goûter à chaque participant

Course nature 5 km : un cadeau.

courses natures 18 km et 10 km et randonnées 18 et 10 km : une bouteille de vin "Haut Médoc", excepté pour les moins de 18 ans.

Ces récompenses seront distribuées contre la remise du dossard..

Remise des récompenses :

- Pour toutes les courses, y compris les courses enfants, sur le podium vers 13h00 pour toutes les courses et les challenges des Arsacais, **dans la salle polyvalent (gymnase)** à partir de 16h30
- pour les challenges Vonderheyden, des Arsacais et du plus grand nombre, **au château d'Arsac** le vendredi 22 novembre à partir de 20h00

ARTICLE 13 – VÉLOS INTERDITS

Compte tenu de l'étroitesse des routes et chemins, la présence des vélos est interdite, excepté ceux des organisateurs pour l'ouverture et la fermeture des courses. Tout coureur ou marcheur accompagné d'un vélo sera disqualifié et écarté par les organisateurs

ARTICLE 14 – ANIMAUX DE COMPAGNIE

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, la présence d'animaux domestiques accompagnant les coureurs ou marcheurs sur le parcours pendant les épreuves est interdite

ARTICLE 15 – CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom et si possible votre numéro de dossard.